



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 8 décembre 2022**

<u>Date de la convocation :</u> 3 décembre 2022	L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 8 décembre à dix-neuf heures trente,
<u>Date d'affichage :</u> 3 décembre 2022	les membres du Conseil Municipal proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
En exercice : 15	<u>Etaient présents :</u>
Présent : 8	Karine KAUFFMANN, Maire
Votants : 11	Eric CHANTOT, Carla FICUCIELLO, Bernard JUERY, Eric LAURENT, Manuel LEON, Geneviève PINÇON, Apolline SCHRECK, conseillers municipaux.
	<u>Etaient absents excusés :</u>
	Cécile BITOUN, Patrick FOURNIER, Sylvain IGUNA (pouvoir donné à Eric LAURENT), Isabelle LACOMBED (pouvoir donné à Manuel LEON) Laurence LELARGE, Philippe MARTINET, Angelina MOYET (pouvoir donné à Apolline SCHRECK)
	Secrétaire de séance : Apolline SCHRECK

IV - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT-GERMAIN-SAINT-CLAIR - PHASE 3 TRANCHE OPTIONNELLE 2.

Exposé de M. LAURENT :

Madame KAUFFMANN rappelle que les travaux de restauration de l'église Saint-Germain-Saint-Clair sont programmés en trois tranches. Les travaux de restauration de la façade Ouest et tours clochers sont terminés, ceux relatifs aux façades Nord et Sud sont en cours. Il est temps de solliciter les subventions pour la phase 3, tranche optionnelle 2, consacrée à la façade Est et sacristie.

Le montant des travaux de la TO2, maîtrise d'œuvre comprise, est évalué à 341 688,76 € HT, dont une partie peut être subventionnée à hauteur de 84,88% par les partenaires publics sous réserve de l'obtention d'une dérogation accordée par le représentant de l'Etat dans le département, conformément à l'article L1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

ETAT (DRAC)		30 %	102 507,00 €
Conseil Régional		30 %	102 507,00 €
Conseil Départemental	(Plafond 85 000 €)	25%	85 000,00 €
Total subventions publiques		85 %	290 014,00 €
Sauvegarde de l'Art Français		2 %	7 000,00 €
Commune		13 %	44 674,76 €
TOTAL HT		100 %	341 688,76 €

* chiffres arrondis

Accusé de réception en préfecture
078-217803840-20221209-IV-08-12-2022-DE
Date de télétransmission : 09/12/2022
Date de réception préfecture : 09/12/2022

Mairie de Médan



Le calendrier prévisionnel des travaux prévoit un commencement des travaux de la TO2 en 2023, sous réserve de la notification des subventions de la part des partenaires publics. Madame KAUFFMANN demande aux membres du conseil de valider le plan de financement et de l'autoriser à effectuer les demandes de subventions auprès des différents organismes ainsi que toutes les démarches afférentes.

Délibération :

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission des Finances du 03/12/2022,

Considérant l'intérêt historique de l'église Saint Germain, inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques depuis 1977,

Considérant la dépense générée par les travaux de restauration de la phase 3 - Tranche Optionnelle 2 (TO2) de l'église Saint-Germain-Saint-Clair,

Entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le programme des travaux de la phase 3 - Tranche Optionnelle 2 (TO2) ainsi que le plan de financement prévisionnel pour un montant de 341 688,76 € HT, ainsi décomposé :

ETAT (DRAC)	30 %	102 507,00 €
Conseil Régional	30 %	102 507,00 €
Conseil Départemental	(Plafond 85 000 €) 25%	85 000,00 €
Total subventions publiques	85 %	290 014,00 €
Sauvegarde de l'Art Français	2 %	7 000,00 €
Commune	13 %	44 674,76 €
TOTAL HT	100 %	341 688,76 €

* chiffres arrondis

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat, de la Région, du Département et des autres financeurs éventuels, et à entamer toutes les démarches nécessaires au financement de la phase 3 - Tranche Optionnelle 2 (TO2) de restauration de l'église Saint-Germain-Saint-Clair,

- **ATTESTE** que la commune est éligible au FCTVA,
- **PRECISE** que la commune a la libre disposition du bien concerné,
- **INDIQUE** que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution des travaux,

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de l'année en cours.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Médan, le 9/12/2022

Le Maire
Karine KAUFFMANN

Rendu exécutoire par :
Dépôt en Sous-Préfecture le 09/12/2022
Et par publication le 09/12/2022



Accusé de réception en préfecture
078-217803840-2022-1209-IV-08-12-2022-DE
Date de télétransmission : 09/12/2022
Date de réception préfecture : 09/12/2022

Mairie de Médan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye • Canton de Poissy Nord •
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 10 00 - Fax : 01 39 75 23 61
Email : comunedemedan.accueil@orange.fr - N° SIRET 217 803 840 000 16